

Supplique aux infirmières, aux aides-soignantes et aux médecins qui soignent quotidiennement Vincent Lambert.

11 mai 2019

« Lorsque le patient ne peut pas exprimer sa volonté et, au titre du refus de l'obstination déraisonnable mentionnée à l'article L. 1110-5-1, dans le cas où le médecin arrête un traitement de maintien en vie, celui-ci applique une sédation profonde et continue provoquant une altération de la conscience maintenue jusqu'au décès, associée à une analgésie. » Article 3 de la loi Claeys/Léonetti.

La mise à mort de Vincent, qui semble être annoncée aujourd'hui, risque de se passer ainsi : On va arrêter complètement de le nourrir et de l'hydrater puis, afin qu'il se souffre pas, on va mettre en place une sédation profonde continue et puissante associant certainement du Midazolam avec de la Morphine et attendre que Vincent meure. Et s'il manifeste des signes de « résistances » des signes « d'accrochage » à la vie, on va s'empresse d'interpréter cela comme de la souffrance sans aucune évaluation objective ni attestée pour le prouver et on va augmenter les doses jusqu'à ce que mort s'ensuive.

Mais l'agonie de Vincent va malgré tout durer plusieurs jours ; Et qui va continuer à le soigner pendant ce temps tout en assistant à son agonie ? Qui va continuer à lui faire sa toilette quotidiennement, à lui changer ses protections souillées, à lui effectuer des soins d'hydratation buccale, à lui effectuer des préventions d'escarres ; à passer de longues minutes pour ne pas dire de longues heures chaque jour à effectuer ces soins ? Qui en conscience, va poser le PSE de Midazolam et Morphine en injectable et augmenter les doses dès que nécessaire ?

Tous ces soins et toute cette attention, ce ne sera pas vous membres de toutes les juridictions qui ont décidé de la mort de Vincent, ce ne sera pas vous ministre de la santé qui vous acharnez tant à vouloir sa mort, ce ne sera pas vous Mr Macron qui, par votre silence, vous rendez complice de cet acte, ce ne seront pas vous médecins prescripteurs, qui y veillerez et qui assisterez à la mort en direct de Vincent.

Ce seront les infirmières et les aides-soignantes qui n'ont pas voix au chapitre, qui n'oseront pas dire non par crainte des représailles pour leur poste et pourtant ce seront bien elles qui seront là.

Alors, chères collaboratrices et chers collaborateurs soignants, osez dire non ! Osez manifester votre objection de conscience et refusez de participer directement ou indirectement à cet acte.

Vous qui travaillez en soins palliatifs, vous savez pertinemment que, si le pronostic vital de Vincent était compromis, cela ferait longtemps qu'il serait mort ; et, l'expérience vous le montre aussi, ce ne sont pas la nourriture et l'hydratation qui maintiennent les malades en vie lorsqu'ils sont atteints de pathologies incurables ; en aucun cas les nourrir et les hydrater ne les empêche de mourir.

De fait, vous savez que Vincent est simplement lourdement handicapé, que son alimentation et son hydratation par sonde de gastrostomie ne servent qu'à pallier la défaillance « technique » de sa déglutition mais en aucun ne sont des soins disproportionnés.

Alors, vous qui avez conscience de le tuer si ce processus est stoppé, ayez le courage de refuser d'y participer et laissez ainsi le médecin qui prendra la décision, assumer seul l'entière responsabilité de celle-ci et de ses conséquences.....

« Nos mains ne tueront pas » Antenne de l'association Choisir la Vie.

« Nos mains ne tueront pas », antenne de l'association « Choisir la vie ».